Compte rendu du conseil d'établissement du 16.06.2026

Accueil des nouveaux Conseillers français de l´Etranger élus en mai 2026

M. Maxime GAUTIER

Mme Marie-Julie JACQUEMOT

M. Stephan MAIGNE

Mme Asma RHARMAOUI-CLAQUIN

M. Henri ZELLER

La séance est ouverte à 18h10

1. **Approbation de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité. Il n'y a pas de questions diverses.

2. **Nomination du secrétariat de séance.**

Le secrétariat de séance sera assuré par Mme Martin-Morel

3. **Approbation du procès-verbal du 16.03.2026**

Il est corrigé sur le point relatif à la reconnaissance de la maternelle dans le §8-questions diverses : *« Reconnaissance de la maternelle : en cours de validation des différentes autorités locales. Projet de rénovation en attente de validation par* l´ AEFE.

Le procès-verbal du 16.03.2026 corrigé est approuvé à l'unanimité.

4. **Présentation du compte financier 2025 par l'agent comptable secondaire, Mme Catherine Zaiss-Ordas**

Le compte financier présente un excédent de 281 587,46 € et une trésorerie de 4 940 860,56€ traduisant une gestion bien maîtrisée.

Le montant des créances en litige s'élève à 14 000 €.

Les familles n'ayant pas réglé leurs factures en fin d'année ne sont pas réinscrites pour l´année scolaire suivante.

La situation de l'établissement est solide et lui permet de faire face à ses engagements. L'état des financements de l'AEFE appelle toutefois à la vigilance.

5. **Présentation du Budget Rectificatif n°1-2026 par le Secrétaire Général de Francfort et Berlin, M. Gilles Moreau**

M. Moreau présente le budget rectificatif n°1 en s'appuyant sur le tableau suivant

	AE	CP
Recettes		**3 419 455,65**
Recettes propres		*2 405 455,65*
Autres recettes		*1 014 000,00*
Personnel	**3 188 500,00**	**3 188 500,00**
Fonctionnement	**751 500,00**	**751 500,00**
Investissement	**100 000,00**	**100 000,00**
SPSI	*0,00*	*0,00*
Hors-SPSI	*100 000,00*	*100 000,00*
Solde budgétaire		**-620 544,35**
Flux non-budgétaire entrants		1 523 500,00
Flux non-budgétaire sortants		543 174,92
Variation trésorerie		**359 780,73**

Par rapport au budget initial, les recettes ont été revues à la baisse, car elles avaient été surestimées, et la masse salariale à la hausse, cette dernière ayant été initialement sous-estimée.

Les grands projets d'investissement ont été gelés par l'Agence en 2026, mais cela n'impacte pas l'école Voltaire, qui n'avait pas prévu de débuter de gros travaux en 2026. Le montant de l'enveloppe reste donc inchangé.

Le montant des dépenses de fonctionnement est également maintenu à un niveau identique à celui indiqué en budget initial.

Les flux non-budgétaires entrant restent identiques par rapport au budget initial. Ils comprennent notamment la subvention franco-allemande versée par l'Agence, qui finance notamment la rémunération des personnels de droit local du lycée et dont le montant s'élevait à 1 395 085€ en 2025. Les flux non budgétaires sortants restent également identiques. Ils incluent notamment le paiement de la contribution aux pensions civiles.

Finalement, la variation de trésorerie anticipée reste positive à + 359 780€.

Concernant l'investissement inscrit au budget triennal, des échanges sont en cours avec la Sous-Direction de l'Immobilier (SDI) sur les modulaires, les travaux de la maternelle et le toit du gymnase. L'Agence souhaite réaliser des études globales avant le lancement des travaux, notamment sur la verrière à la maternelle. L'objectif est de pouvoir engager dès que possible la demande de permis de construire pour les modulaires, nécessitant environ un an de délai, avec l'accord préalable des services centraux, tout en menant en parallèle les études permettant d'obtenir une estimation réelle des coûts.

Le projet prévoit la fermeture temporaire de la maternelle pendant la durée des travaux, la dépose de la verrière, ainsi que l'installation de bâtiments modulaires sur le site de l'élémentaire afin d'y relocaliser provisoirement la maternelle.

L'objectif de la direction serait de procéder à l'installation des modulaires au cours de l'année2027, puis de fermer la maternelle afin d'y réaliser les travaux de rénovation en 2027-

2028. Il s'agit d'un projet de long terme, dont le démarrage et le calendrier restent toutefois conditionnés à l'obtention du feu vert de la SDI de l'Agence.

La rénovation de la maternelle apparaît aujourd'hui comme la seule solution envisageable, avec une emprise inchangée et une utilisation identique des locaux.

Les représentants des parents rappellent que si la trésorerie de 5 millions d'euros est mobilisée pour la rénovation de la maternelle, cela réduirait fortement les marges disponibles pour l'extension de l'école élémentaire, ce qui était le projet initial.

6. Augmentation du point d'indice- Gilles Moreau

Le Secrétaire général annonce qu'une augmentation de 1 % du point d'indice est proposée à l'AEFE, après échange avec les représentants du personnel. Le point d'indice n'est donc pas gelé, mais fait l'objet d'une revalorisation prudente.

Les représentants du personnel répondent que cette évolution demeure toutefois insuffisante au regard des attentes des personnels, en particulier des personnels administratifs et techniques.

Le secrétaire général rappelle, de son côté, que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), estimé à + 2 % en moyenne, doit également être pris en compte au titre de l'évolution de carrière. Cette augmentation vient s'ajouter à celle du point d'indice. Cela représente donc en moyenne une augmentation de 3% du salaire des agents, soit un niveau légèrement supérieur aux prévisions d'inflation. Il ajoute que l´établissement doit préserver son équilibre financier global et ne peut mobiliser sa trésorerie qu'avec l'accord de l'Agence, et uniquement pour des dépenses d'investissement, ce qui ne permet pas d'augmenter davantage la valeur du point d'indice. Il conclut en disant que la révision de la grille des personnels administratifs devrait être effective l'année prochaine.

7. Droits de scolarité 2027-2028 Gilles Moreau

Le Secrétaire général présente les droits de scolarité 2027-2028 proposés en lien avec la nouvelle loi scolaire berlinoise.

La loi berlinoise modifie les règles de dégressivité applicables aux droits de scolarité des établissements privés à partir d'aout 2027. La nouvelle grille de tarifs, imposée par le Sénat de Berlin est particulièrement favorable aux familles dont les enfants sont scolarisés dans l'élémentaire et disposant de très faibles revenus. De plus, toutes ces familles ne se verront plus appliquer les droits de première inscription DPI pour leurs enfants inscrits dans l'élémentaire.

Enfin, la loi modifie également les modalités d'application de la réduction fratrie. Celle-ci s'applique désormais à l'ensemble des enfants de la fratrie mais uniquement pour ceux scolarisés à l'école élémentaire, avec des taux de réduction de 20 %, 40 % et 50 % pour les familles bénéficiant de la dégressivité prévue par la loi et ayant respectivement 2, 3 et 4 enfants scolarisés dans l'élémentaire.

Prenant acte de ces nouvelles dispositions et après échange avec les représentants des parents, la direction propose les tarifs suivants :

- **Pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire**

La direction propose une grille de dégressivité comprenant 11 échelons de T0 à T10 en fonction du salaire brut du foyer, dont les 5 premiers sont imposés par le Sénat de Berlin et se verront appliquer les dispositions de la nouvelle loi berlinoise.

Pour les enfants des familles relevant des tranches T0 à T4 scolarisés dans l'élémentaire, elles se verront appliquer les tarifs fixés par la loi en fonction du revenu annuel brut du foyer. De plus, elles ne se verront appliquer aucun DPI. Enfin, si ces familles ont plusieurs enfants scolarisés dans l'élémentaire, elles se verront appliquer les règles évoquées précédemment concernant la réduction fratrie pour chacun de ces enfants.

Pour les enfants des familles relevant des tranches T5 à T10 les nouveaux tarifs proposés pour l'année scolaire 2027/2028 sont les suivants :5 800 € pour l'élémentaire pour les familles relevant de la tranche T10 de la nouvelle grille de dégressivité et un tarif dégressif en fonction des revenus bruts annuels du foyer pour les tranches T5 à T9.

- **Pour les enfants scolarisés en maternelle**,

La direction propose un tarif unique de 5560€

- **Pour les enfants scolarisés en maternelle d'une part, et ceux scolarisés dans l'élémentaire et dont les familles ne relèvent pas des tranches T0 à T4 d'autre part,**

Une réduction pour fratrie de 20% pour le 2eme enfant, 40% pour le 3eme enfant et 50% pour le 4ème enfant et plus, sera appliquée.

Les autres tarifs et règles d'abattements restent inchangés.

L'augmentation proposée reste mesurée. Les tarifs présentés en conseil d'établissement sont ensuite soumis à la validation de l'Agence.

La proposition est validée à l'unanimité.

Concernant la cantine, l'établissement doit se mettre en conformité avec le cadre réglementaire berlinois à compter de la rentrée 2026. La participation de 1,50 € par repas versée par les parents à *Biologisch* sera supprimée. Des discussions sont en cours afin de pouvoir maintenir le pain et/ou le dessert, tout en conservant un menu unique.

Le Comité d´Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l´Environnement (CESCE) fonctionne autour de cinq commissions : cours, jardins, cantine, *Schule ohne Rassismus* / égalité, et événements. Ces commissions associent les élèves, les parents et les enseignants. Dans ce cadre-là, les enfants ont souhaité la mise en place de don des restes alimentaires de la cantine. Depuis quelques semaines, les restes du déjeuner du mercredi sont donnés à une association bénévole située en face de l'école. *Biologisch* a accepté de participer à ce dispositif, malgré la charge de travail supplémentaire que cela représente.

8. Travaux

Mme Martin Morel présente les travaux prévus pour l'été 2026 :

- Nettoyage approfondi des salles de classes et des espaces communs à l´élémentaire et à la maternelle. Présence de Cours et Jardins cet été. Cours et Jardins prend en charge les coûts de de nettoyage des espaces utilisés en aout.
- Travaux de câblage électrique dans la BCD en juillet
- Installation de la clôture en pvc en aout
- Travaux dans la cave de la maternelle : nouveau filtre et nouvelle pompe, contrôle électrique
- Installation d´une clôture en pvc par nos agents.

9. Rentrée 2026-2027 : effectifs et organisation

Départs : 62 + les 6V

Nouveaux dossiers traités : 145

Désistements : 30

Niveau	Objectif	Effectif confirmé	Dont nouveaux inscrits
PS	12	12	12
MS	27	20	12
GS	48	52	29
CP	60	60	18
CE1	60	59	8
CE2	63	58	14
CM1	66	61	7
CM2	66	62	10
6ème	50	51	5
TOTAL	452	435	115

Liste d'attente :

- CP : 12
- 6ème : 5

Structure : 3 classes par niveau sauf PS/6V.

Effectif moyen : 20 CP à CM2

Pour la rentrée 2026-2027, l'établissement prévoit trois classes par niveau, deux classes de 6e, et un effectif total de 435 élèves.

À ce stade, 145 dossiers ont été traités et 30 désistements ont été enregistrés. La situation pourra encore évoluer au cours de l'été. La demande reste forte en grande section et en CP, et des entrées en cours de parcours demeurent possibles.

L'établissement accueillera 115 nouveaux élèves, soit environ 25 % de nouveaux arrivants.

Un nouvel recrutement est prévu, notamment pour renforcer la coordination à la maternelle.

Une nouvelle psychologue scolaire interviendra à mi-temps au sein de l'établissement.

Les moyens éducatifs seront également renforcés grâce au recrutement d'une deuxième personne d'encadrement éducatif, permettant d'atteindre un temps plein sur le temps de midi.

La plaquette présentant les ressources disponibles est consultable sur le site de Voltaire.

L'objectif pour septembre 2027 est la création d'une troisième classe de 6V, afin de réduire les effectifs par classe de 6ème et d'accueillir plus d'élèves.

Le label Élysée Kita a été obtenu en mai 2026.

10. Pas de questions diverses.

En clôture de séance, le chef d'établissement adresse quelques mots de remerciement à l'ensemble de la communauté scolaire, à l'occasion de son départ à la retraite à la fin de l'année scolaire.

Séance clôturée à 19h40